

Compte rendu du CTPD du 6 juillet sur le Contrôle Fiscal

C'est en s'appuyant sur l'important travail préalable engagé en 2007 par le SNUI31, avec la constitution du dossier CF avec les témoignages et analyses de nombreux collègues, que nous sommes entrés dans ce CTPD qui s'est tenu de 9h15 à 18h30. Notre objectif était de faire entendre le vécu et les réalités de terrain de la globalité de la chaîne du contrôle fiscal. Bien entendu ces échanges trouvent leurs limites dans le cœur des attaques portées à notre administration : les suppressions d'emplois qui affaiblissent l'exercice des missions. Néanmoins, nous estimons que tout ce que nous pouvons faire pour aller vers des améliorations quotidiennes est de notre responsabilité syndicale.

Les représentants du SNUI31 ont ainsi abordé plusieurs points :

- La question des moyens humains est centrale sur la volonté de faire vivre un contrôle fiscal de qualité au service de la justice fiscale : présences de B et C dans les brigades, charges de travail dans l'ensemble des équipes et pression des indicateurs. Bien souvent il est constaté un écart entre les moyens en effectifs, le calibrage des objectifs (cf l'augmentation du nombre d'affaires à effectuer en brigade depuis l'artt, la forte part de l'expertise en ICE, le montant des rappels à redresser...) et les tâches à accomplir.
- La question de la fiabilité des fichiers et de l'intégralité des informations à appréhender pose problème. Il y a nécessité à avoir une réelle formation sur les applications informatiques et accentuer les efforts pour des dossiers papiers complets. La fiabilité des fichiers informatiques doit être une priorité constante.
- Les questions informatiques (comptabilités informatiques, programmation) pèse beaucoup dans les services avec la nécessité d'appréhender des domaines peu connus. Il serait souhaitable d'avoir de réelles équipes dédiées à ces questions pour soutenir les services. Des décharges de services doivent être obtenues sur ces missions pour ne pas « submerger » les collègues.
- Il est nécessaire d'aborder le contenu des cibles de contrôles quand on voit se multiplier les nouveautés législatives. Au delà de notre critique en terme de justice fiscale des mesures gouvernementales, il nous semble fondamental que la puissance publique fasse un suivi et un réel contrôle des diverses mesures en œuvre : défiscalisation, revenus fonciers, télédéclarations IR, régimes micro et simplifiés, bouclier fiscal, remboursement des CIR, TVA,...
- En IAD et dans les pôles CSP, il est nécessaire de clarifier les modalités envisagées par la programmation sirius sur les télédéclarants (charge supplémentaire) mais aussi de soutenir les équipes, trop souvent laissées seules, pour des opérations de contrôles et CSP (chaudières, dispositifs énergies...) avec la demande de notifs types, sécurisées juridiquement.
- La situation du Mirail, eu égard au tissu fiscal, est abordée sur le nombre important de dossiers npai et sans activité : il est nécessaire de soutenir les équipes par des renforts pour fiabiliser les fichiers.



- Nous intervenons pour décrire la situation en SIE ou face à l'industrialisation des tâches, les réflexes CF se perdent, en parallèle à la perte de technicité.
- La question des liaisons est centrale que ce soit dans la qualité des fichiers et dans la transmission et l'étude des dossiers dans leur globalité. Trop souvent, eu égard aux pressions statistiques, les services ne sont plus en situation d'avoir « le réflexe liaison » pour une étude opérationnelle de l'ensemble des enjeux fiscaux.
- Nous insistons aussi sur les conditions de travail à garantir aux collègues : espaces de travail, câblages, espaces d'accueils à construire, transparence sur le positionnement des services (cf ICE Cité).
- Nous mettons en avant le besoin de lisibilité des collègues en aval des procédures sur les décisions prises, en particulier dans le cadre de l'interlocution ou les collègues soulignent la nécessité d'être réellement informés.
- Nous évoquons le risque dans le cadre de la DRU de voir l'IDEP expert en Fiscalité internationale perdre son rôle de soutien aux équipes de gestion.

La Direction répond sur certains de ces questions et après une interruption de séance délivre son relevé de conclusion :

- Environnement informatisé : l'administration va s'appuyer sur des compétences avérées pour accentuer l'aide à la programmation notamment avec une petite équipe chargée de « mouliner » les fichiers ; une étude sera faite sur la charge des vérificateurs spécialisés dans ACL, pour en tenir compte dans les charges fixées.

- Fiabilisation des données : des fiches méthodologiques seront fournies pour présenter les « bonnes pratiques » (Moorea, bdrp, fidji,..). Les règles d'ensilage et de classement de certaines pièces seront rappelées (options et engagements) ; une étude sur les habilitations sera faite pour éventuellement étendre celles-ci dans certains cas ; le souci d'accessibilité à BDRP à distance sur Balma sera étudié ; L'application SINCOFI sera présentée réellement aux agents.

- Fiscalité « zones à risques » : l'administration affirme vouloir en faire une priorité de contrôle (défiscalisation, crédits, réductions, bouclier, régimes micros).

- Fiscalité internationale : Une lettre de missions sera rédigée à l'IDEP pour confirmer la nécessité de maintenir son champ d'action actuel en soutien des services.

- Une formation spécifique aux ICE sera faite pour appréhender les dossiers forts enjeux et les liens particuliers/professionnels.

- L'administration s'engage à faire parvenir aux services les éléments qui ont fondé les décisions dans le cadre de l'interlocution départementale.

- Le DSF souhaite reprendre et conclure les groupes de travail qui se sont emparés du sujet sur les schémas de travail des vérificateurs, et des fiches étudiées (qualité et liaison).

- Soutien aux agents des IAD pour les notifications : la Direction proposera des notifications types.

- Sur les aspects matériels, à Rangueil les bureaux d'accueils seront étudiés ainsi que la sécurité électrique; pour la BCR des places de parking (en rapport avec la baisse du nombre sur le site) seront réservées et la demande de GPS sera exaucée quand une demande du chef de service sera faite ; le dossier global des remboursements de frais sera rappelé aux agents sur les modalités et une communication sera faite à la DG sur les demandes de revalorisation.

- La situation du Mirail sera abordée avec les chefs de services en envisageant les modalités de renforts à envisager.



Le SNUI poursuivra son travail sur ces sujets avec une grande vigilance sur les pratiques de l'administration. Nous avons bien sur conscience que l'emploi et la politique fiscale sont au cœur du problème de l'évolution du contrôle fiscal. Nous sommes néanmoins satisfaits d'avoir fait avancer, même partiellement, certains sujets pour améliorer le quotidien des collègues. Nous invitons les agents à rester mobilisés sur ces sujets et nous transmettre leurs analyses sur les réalités quotidiennes et les problèmes qu'ils rencontrent..